

Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

PRESENTS :

Pour le Conseil de l'Action sociale :

Mme DESMIT A-L, Présidente.

MM. BARRIDEZ P., BOCKET J-M., DE CONCILIIIS G., DELMOTTE M-Ch., DI SANTO M., TANGHE A., membres.
WALLEMACQ B., Directeur général ff.

Excusés : MM. MABILLE M., VAN OOST-ADNET S., Conseillers.

Pour le Conseil communal :

M.PERIN, BOURGMESTRE PRÉSIDENT;

MM. A. MATHELART, P. JENAUX, B. PATTE, J.-J. ALLART, Echevins;

MM. LEMMENS A., WART E., LARDINOIS M., MEGALI H., ART J.-L., CUVELIER P., BARRIDEZ P., MEURS-VANHOLLEBEKE N., LORIAU M.-C., BRETON J., VANCOMPERNOLLE E., JANDRAIN M., PIRET-de FAUCONVAL C., MGHARI B., VANBENEDEN M.-C., Conseillers communaux;
WALLEMACQ B., Directeur général.

Excusés : M. DE CLERCQ D., Conseiller communal

Le Président ouvre la séance à 19 heures

SEANCE PUBLIQUE

1^{er} OBJET. **Présentation de la note de politique sociale et du rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d'Action sociale - Prise d'acte.**

Madame la Présidente présente la note de politique sociale 2019-2024 portant sur le programme d'actions du C.P.A.S. et le rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d'Action sociale.

NOTE DE POLITIQUE SOCIALE 2019-2024

Introduction

L'article 27ter de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 prévoit que « *Dans les deux mois après son installation, le conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière* ». L'article 88 de la même loi énonce, lui, qu'une note de politique générale ainsi qu'un rapport sur les synergies sont annexés au budget annuel définitif.

Traditionnellement, la note de politique générale comprend un bilan de l'année écoulée, et décrit les objectifs pour l'année à venir. S'agissant d'une nouvelle mandature, et d'un changement de majorité, nous ne reviendrons pas sur le passé, si ce n'est pour remercier les mandataires précédents pour leur implication et pour souligner le travail accompli à différents niveaux.

La présente note fera donc aussi bien fonction de note de politique sociale que de note de politique générale au sens de l'article 88 de la loi organique des CPAS et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons les orientations que nous comptons donner à notre action sociale durant les prochaines années.

Garantir les missions « de base » du CPAS

Le premier objectif de ces prochaines années sera bien évidemment en premier lieu d'assurer les missions obligatoires du CPAS, à savoir assurer l'intégration et l'aide sociale afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Les budgets concernant ces missions s'inscrivent donc dans la continuité des précédents.

Pour assurer ces deux missions essentielles, différents services coexistent au sein du CPAS, dont la pierre angulaire est le service social général. Le contexte actuel est particulièrement compliqué pour les assistants sociaux qui assurent l'aide de première ligne. Ils sont de plus en plus mis sous pression au vu des changements législatifs incessants, et du

nombre toujours croissant de contrôles/d'inspections par les autres niveaux de pouvoir. Il est donc essentiel de les soutenir au quotidien, mais nous y reviendrons dans la partie consacrée au personnel.

Le service d'insertion socio-professionnelle réalise depuis de nombreuses années un travail de longue haleine afin d'aider les bénéficiaires à s'intégrer durablement dans la vie sociale et/ou professionnelle. Ce service procède en un réel accompagnement de longue durée, avec pour objectif de trouver un vrai projet solide qui correspond réellement à la personne et à ses compétences. Cette démarche visant à la réinsertion définitive se démarque d'une tendance générale ayant pour objectif de remettre un maximum de personne à l'emploi dans un laps de temps le plus court possible, sans égard aux conséquences à plus long terme d'une telle démarche. La précarité de l'emploi ainsi décroché risque à moyen, voire même à court terme, de renvoyer la personne au chômage, et puis au CPAS, faute de réelles perspectives. Cette politique a été défendue par la majorité précédente et doit, à notre avis, continuer à l'être.

Une action sociale cohérente et adaptée aux besoins spécifiques de la population

A côté des missions de base, les CPAS ont la possibilité de mettre en place d'autres services, en fonction de leur public. Le CPAS de Les Bons Villers dispose ainsi :

- d'un service de médiation de dettes/guidance budgétaire ;
- d'un service énergie ;
- d'un service d'accueillantes autonomes conventionnées ;
- d'un service de livraison de repas à domicile ;
- d'un service ILA (initiatives locales d'accueil, qui sont des logements d'accueil des demandeurs d'asile gérés par les CPAS) et logements de transit ;
- d'un service d'aides familiales (qui travaille avec le service familial de Charleroi par le biais d'une convention) ;
- d'une épicerie sociale.

Ces services doivent être maintenus à partir du moment où ils répondent à un besoin. Ce besoin diffère bien entendu d'une commune à une autre, et peut évoluer dans le temps en fonction de différents facteurs comme par exemple l'existence d'une offre privée ou associative concurrente.

Nous ne manquerons pas de nous poser les bonnes questions afin de s'assurer que chaque service correspond à un réel besoin au sein de la population, comme nous allons le faire dans les mois qui viennent pour l'épicerie sociale.

Depuis quelques années, la fréquentation de l'épicerie sociale est en baisse constante. En 2018, cette baisse a toutefois été davantage marquée. Une évaluation sera donc effectuée en 2019 par la Fédération des services sociaux, en collaboration avec le CPAS. Cette évaluation prendra en compte tous les acteurs du secteur de l'aide sociale de type alimentaire actifs sur notre commune et devrait nous permettre de dégager des pistes pour le futur avant la fin de l'année 2019.

Soutenir le personnel du CPAS

Le CPAS n'est pas en mesure d'assurer ses missions sans son personnel.

Le rôle des travailleurs sociaux ou administratifs ne doit pas être sous-estimé, en particulier dans un petit CPAS comme celui de Les Bons Villers. En effet, la taille de l'institution leur impose une polyvalence parfois très compliquée dans un contexte législatif en constante évolution.

Ils doivent donc avoir l'opportunité de se former de façon régulière et en fonction des matières qu'ils sont amenés à traiter.

L'importance des tâches administratives qui sont imposées aux travailleurs sociaux ne doit pas non plus être négligée. Le contexte actuel est particulièrement délicat, au vu du départ récent de la directrice générale et de la répartition des tâches administratives qui en a découlé, ainsi que du nouveau logiciel social qui est utilisé depuis quelques mois seulement. Il est donc prioritaire de trouver des solutions structurelles, afin de diminuer la pression sur l'ensemble des membres du personnel et de permettre aux assistants sociaux de se consacrer davantage au travail social de première ligne.

Les changements intervenus récemment (nouveau logiciel social, arrivée d'un nouveau directeur général faisant fonction, changement de majorité) sont source d'inquiétudes et de stress pour le personnel. Il nous tient à cœur que l'ensemble du personnel puisse travailler dans de bonnes conditions, et une attention particulière sera donc apportée à

son bien-être et à sa cohésion. Pour aller dans ce sens, un budget a été prévu afin d'organiser une activité collective destinée à renforcer les liens de l'équipe.

Une structure de co-accueil à Wayaux

La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance de Wayaux a fermé dans le courant de l'année 2018. Notre souhait est de rouvrir des places d'accueil dans cet espace, afin de perpétuer ce service dans ce village décentré de notre entité.

Le projet pour atteindre cet objectif est de mettre en place un co-accueil, c'est-à-dire un espace d'accueil pouvant accueillir deux accueillantes, encadré par le service d'accueillantes conventionnées du CPAS. Ce beau projet, qui devrait voir le jour dans le courant de cette année, permettra de rouvrir des places d'accueil à Wayaux (8 ETP).

Le CPAS au centre d'une dynamique sociale communale

Le CPAS est un acteur social incontournable de la commune, mais à ses côtés, différents protagonistes sont actifs au niveau social sur le territoire de notre entité. Il y a bien entendu le service de cohésion sociale de la commune, mais on peut également citer comme exemple l'association Saint-Vincent de Paul, qui distribue entre autres des colis alimentaires et apporte son aide aux personnes les plus démunies.

Nous souhaitons insuffler une dynamique d'échange entre les différents acteurs concernés, afin de créer un réel réseau social sur le territoire de Les Bons Villers. Il sera ainsi prochainement proposé de rassembler les acteurs concernés de manière conviviale autour de thèmes sociaux bien spécifiques. Un budget a donc été consacré à cette fin.

Améliorer la communication

Le CPAS est une institution souvent mal connue et criblée de préjugés. Il nous paraît donc indispensable d'informer davantage la population des différentes missions et services proposés par le CPAS.

La communication pourra se faire par différents canaux, à commencer par internet. Le site internet de la commune sera prochainement totalement revu et nous profiterons de cette occasion pour y intégrer une partie dédiée au CPAS.

Les autres moyens de communication ne seront pas négligés non plus, afin de toucher un maximum de Bonsvillersois. Le bulletin communal réservera ainsi régulièrement un espace au CPAS.

Diminuer son impact écologique

Les défis écologiques qui nous attendent sont omniprésents dans l'actualité. A l'échelle du CPAS, des choix doivent également être posés en vue de réduire son empreinte écologique. Le CPAS sera intégré dans les réflexions qui auront lieu au niveau communal et qui déboucheront sur un plan d'action notamment en matière de production de déchets ou de performance énergétique des bâtiments.

S'agissant des citoyens, le CPAS a déjà été actif dans le passé, en organisant la journée de l'Energie (en collaboration avec le service énergie de la commune). Des audits énergétiques ont également pu être organisés chez plusieurs ménages dans le cadre du plan d'actions préventives en matière d'énergie (PAPE). La poursuite d'actions de sensibilisations, en particulier à l'égard des publics plus précarisés, nous semble être un incontournable pour les prochaines années.

Renforcer les synergies avec la commune

Avec ses missions spécifiques et essentielles pour la société, le CPAS a toute sa place comme structure à part entière. Ceci étant, ces deux entités sont incontestablement liées (financièrement notamment, mais aussi fonctionnellement). Les synergies entre les deux institutions ont donc tout leur sens. Différents exemples de synergies existent déjà : pensons notamment à la mise à disposition de personnel du CPAS pour la commune, aux directeurs général et financier communs ou à la mutualisation du service postal. Prochainement, la gestion des ressources humaines sera centralisée à la commune afin de permettre au personnel administratif du CPAS de prendre en charge certaines tâches actuellement exécutées par les travailleurs sociaux.

Les synergies sont encouragées par l'autorité régionale parce qu'elles permettent de réaliser des économies d'échelle, mais pas seulement. Les partenariats entre les deux institutions peuvent par exemple permettre à différents publics de se rencontrer, et donc de répondre à un objectif de mixité, d'intégration sociale qui profite à tous. Un projet commun CPAS-service de cohésion sociale verra ainsi bientôt le jour concernant le bâtiment de la rue Jean-Baptiste Loriaux, qui accueille actuellement l'épicerie sociale et le Centre-pilote (centre d'insertion socioprofessionnelle).

Conclusion

Notre vision pour le CPAS durant les prochaines années est celle d'un CPAS qui continue d'assurer ses différentes missions de manière cohérente, en vérifiant que son action répond à un réel besoin de la population. A son niveau, le CPAS veillera à limiter son empreinte écologique et à sensibiliser le public à ce sujet. Notre vision est également celle d'un CPAS qui s'ouvre vers le réseau social de l'entité et lui donne une dynamique en vue de créer des partenariats durables entre les différents acteurs. Ses actions seront davantage mises en évidence afin de permettre aux citoyens de mieux connaître l'institution. Les synergies avec la commune seront renforcées et ne viseront pas uniquement à effectuer des économies d'échelle, mais aussi (et surtout) à décloisonner l'action sociale.

**Rapport sur les synergies Commune-CPAS
Exercice 2018**

Les synergies mises en place sont essentiellement développées à partir d'opportunités qui sont saisies pour faire des économies d'échelle ou lorsqu'une des deux entités a la possibilité de répondre à un besoin de l'autre.

Elles s'inscrivent dans les domaines suivants : cohésion sociale, logement, informatique, ressources humaines, secrétariat général, sécurité/hygiène, travaux et énergie.

Dans le domaine des ressources humaines, il s'agit d'échanges d'informations et de conseils, de la coopération sur la mise au travail de personnes émergeant au CPAS et annuellement de la cession des points APE en vue d'optimiser leur utilisation. La Commune et le CPAS collaborent aussi pour le recrutement de techniciennes de surface engagées par le CPAS puis affectées au nettoyage de locaux communaux afin de maintenir le volume de l'emploi au CPAS, lequel conditionne l'octroi d'emplois Maribel.

Concernant les travaux, la Commune apporte son expertise technique via son responsable ou des ouvriers qualifiés.

Occasionnellement, il y a des mises à disposition d'ouvriers ou des prêts de matériel dans un sens comme dans l'autre.

Quant à la petite enfance, le CPAS et le Service de l'Accueil de la Petite Enfance se contactent et font régulièrement le point sur les disponibilités des places soit chez les accueillantes soit à la crèche de Frasnes ou à la crèche de Mellet afin de répondre aux demandes des jeunes parents.

Le partenariat Commune-CPAS fonctionne également dans le cadre du projet « été solidaire ». Le dossier est porté par l'administration communale mais la collaboration est étroite avec le CPAS.

En 2018, l'aménagement d'un espace jardin à l'arrière des logements de transit sis à la rue des Français et appartenant au CPAS a été réalisé.

Les jeunes ont réalisé des travaux de peinture, de plantation et ont fabriqué du mobilier avec des palettes.

Les deux institutions ont aussi entamé en 2018 une collaboration pour la révision des contrats d'assurance via la désignation d'une société de consultance en assurance afin de les accompagner dans cette démarche.

Le Conseil communal,

PREND ACTE

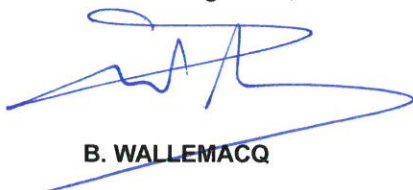
De la note de politique générale portant sur le programme d'actions du C.P.A.S. 2019-2024 et du rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d'Action sociale.

Le Président clôt la séance à 19 heures 30

FAIT EN SEANCE DATE QUE DESSUS,

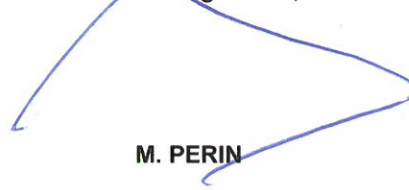
POUR LE CONSEIL,

Le Directeur général,



B. WALLEMACQ

Le Bourgmestre,



M. PERIN

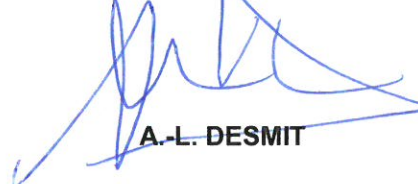
POUR LE CPAS,

Le Directeur général f.f.



B. WALLEMACQ

La Présidente,



A.-L. DESMIT